

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Baccalaureat-general-et-technologique-le-contrôle-continu-evolue>



École & société



Baccalauréat général et technologique : le contrôle continu évolue

- Réforme Bac/Lycée GT -

Date de mise en ligne : vendredi 29 août 2025

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Afin de diminuer la pression ressentie par les élèves de 1re et de terminale générales et technologiques tout au long de l'année scolaire, la ministre Élisabeth Borne publie une évolution du texte encadrant les projets locaux d'évaluation des lycées GT.

En 2021, afin d'accompagner l'introduction d'une partie du contrôle continu dans la délivrance de l'examen du baccalauréat, chaque établissement a dû se doter d'un document appelé *projet local d'évaluation* (PLE). Il avait pour but de permettre aux équipes de s'emparer du sujet important et éminemment pédagogique qu'est l'évaluation.

Dans sa philosophie, il s'agissait de rapprocher les pratiques tout en garantissant la liberté pédagogique de chacun et de fournir un argumentaire partagé en cas de conflit avec les élèves, les familles, voire le chef d'établissement. Dans les faits, le PLE n'a souvent été qu'une coquille vide et, aujourd'hui, il est oublié de tous.

Pourtant, les enjeux sont importants pour les élèves et pour les enseignants. Aussi, faire évoluer les règles encadrant le contrôle continu doit être l'occasion d'améliorer sa fiabilité et son équité tout en conservant une diversité de pratiques pédagogiques.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa accueille favorablement la volonté de l'actuelle ministre de revoir les projets locaux d'évaluation. Cela passe par un travail collectif au sein de chaque LG, d'abord en équipes puis dans les conseils d'enseignement, pour identifier les exigences et les souplesses indispensables qui doivent être partagées par tous. De ces réflexions doit découler un projet d'évaluation validé par le conseil pédagogique et présenté en conseil d'administration. En ce sens, le SE-Unsa réclame donc un temps de concertation banalisé sur temps de service afin de permettre un vrai travail de fond.

Distinguer clairement l'évaluation pour les apprentissages (évaluation formative) - sur laquelle ne doit pas peser le poids du baccalauréat - et l'évaluation des apprentissages (évaluation sommative) qui, elle, peut avoir une finalité certificative, est, pour le SE-Unsa, fondamental.

En effet, il est important que certaines évaluations dans le cadre du parcours d'apprentissage permettent aux enseignants de connaître le degré de maîtrise de leurs élèves avant l'arrivée des évaluations sommatives et ce, dans le but de pouvoir revoir certaines notions avec ceux qui en auraient besoin.

Enfin, il est essentiel que le projet local d'évaluation soit connu de tous, y compris des élèves et des familles. Cela permettra de protéger chaque enseignant des pressions des élèves, des parents et de l'institution, pour ces évaluations à fort enjeu. Ce cadre partagé sera à la fois une protection et un gage de qualité de l'évaluation certificative tout en laissant toute liberté à l'enseignant de conduire les évaluations formatives comme il l'entend.